



LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE AU MAROC ENTRE LES CONTRAINTES DE LA SÉCHERESSE ET LES OPPORTUNITÉS DE LA RECHERCHE : CAS DU BLÉ

Mohammed ED-DAOU

Professeur chercheur en sciences économiques.

École supérieure de la technologie, Université Moulay Ismail Meknès. Maroc

Le Laboratoire de Recherche en Économie de développement et de Gestion et en Société « LREDGS »

Résumé

L'objectif de notre contribution est d'analyser la problématique de la souveraineté alimentaire au Maroc en se focalisant sur le cas du blé qui est considéré comme consommation de base pour les Marocains, examinant les liens possibles avec les contraintes de la sécheresse et les opportunités de la recherche agricole. Les résultats suggèrent que cette souveraineté constitue un enjeu majeur pour le Maroc et encore loin d'être atteint. Cependant, des réformes et des stratégies sont entamées, surtout au niveau de la recherche scientifique, en vue de diminuer la dépendance extérieure et d'augmenter l'autosuffisance en ce produit.

Mots clés : Souveraineté alimentaire ; Recherche agraire ; Blé ; Sécheresse

JEL Classification Codes : Q16-Q18-Q54

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.17122120>

Liste des acronymes

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FIDA : Organisation mondiale du commerce

INRA : National de la Recherche Agronomique

MQx : Millions de quintaux

NMD : Nouveau modèle de développement

OMC : Organisation mondiale du commerce

OMS, :Organisation mondiale de la Santé

ONICL : Office nationale interprofessionnel des céréales et des légumineuses

ONU : Organisation des nations unies

PAM : Programme alimentaire mondial

PMV : Plan Maroc Vert

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

SAU : Surface Agricole Utile

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

1. Introduction

La pandémie mondiale de coronavirus et l'invasion de l'Ukraine par la Russie rendent les concepts de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire plus visibles dans le monde entier. La Russie et l'Ukraine représentaient ensemble près de 35 % des exportations mondiales de blé en 2020.

Une alimentation de qualité assure le lien entre la sécurité alimentaire et le développement humain. Des populations bien nourries sont plus à même d'exercer leurs libertés et leurs capacités dans différents domaines, ce qui est l'essence même du développement humain (PNUD 2012). La question alimentaire ne sera donc finalement résolue que si les paysannes du Sud arrivent à équiper davantage leurs exploitations et parviennent ainsi à accroître par elles-mêmes leurs productions agricoles et alimentaires pour sortir définitivement de la pauvreté. (M-P Jammet et & J. Huet 2012). La souveraineté alimentaire est un concept développé et présenté pour la première fois par La Via Campesina au Sommet alimentaire parrainé par la FAO à Rome en 1991. Ce concept soutient des techniques agricoles qui favorisent l'autonomie des agriculteurs et par conséquent ; elle est favorable à l'agriculture biologique et à l'agriculture paysanne. Nous avons le droit de produire notre propre alimentation sur notre propre territoire. La souveraineté alimentaire est une condition préalable d'une véritable sécurité alimentaire. (Via Campesina). Ce concept s'émerge comme la voie d'une solution des problèmes alimentaires dans le monde bien éloignée des prescriptions de l'idéologie néolibérale. Ainsi, il faut des investissements beaucoup plus importants, en particulier pour la gestion de l'eau, les

routes rurales, les installations de commercialisation et de stockage, ainsi que pour la recherche et la vulgarisation (FAO, 2009). La souveraineté alimentaire peut être considérée comme une des composantes de la souveraineté politique. Elle fait référence au “droit des peuples à se nourrir eux-mêmes” et pose donc des problèmes d’ordre géopolitique. (J.-P. Charvet, 2009). Le Maroc reste un pays étroitement lié à l’économie mondiale, ce qui se reflète dans sa balance commerciale avec les importations. L’irrigation des cultures représente le seul moyen d’accroître la production, cependant, le potentiel des ressources en eau renouvelables du pays est actuellement jugé préoccupant. Le régime des précipitations est caractérisé par de fortes irrégularités et de longues périodes de sécheresse même si l’objectif majeur du plan "Génération Green" est de renforcer la résilience agricole face au changement climatique, une préoccupation centrale qui met en lumière le défi de la gestion de l'eau et la dépendance aux importations.

1.1 Contexte de la recherche

Le contexte de la souveraineté alimentaire du blé au Maroc est confronté à des défis majeurs, principalement dus au changement climatique et à la pénurie d'eau, ce qui a intensifié la dépendance du pays vis-à-vis des importations de céréales. La stratégie marocaine, définie par le plan Génération Green 2020-2030, a pour objectif de diminuer cette dépendance en augmentant les surfaces irriguées, en développant des variétés de blé tolérantes à la sécheresse, et en diversifiant ses sources d'approvisionnement.

En effet, la production céréalière du pays demeure insuffisante pour satisfaire la demande intérieure de cette ressource. D’autant plus que le climat du pays est principalement semi-aride à aride, les efforts pour améliorer la technologie agricole sont non seulement indispensables, mais également la seule solution envisageable. Bien que d'importants efforts aient été réalisés pour augmenter les rendements, les techniques employées sont limitées en raison du stress hydrique qui impacte cette culture tout au long de son cycle de croissance dont la nécessité de développer la recherche scientifique agricole.

1.2 Objectifs de la recherche

L’objectif de notre article est de traiter à travers une démarche descriptive et analytique, d’une manière exhaustive et exploratoire, la question de la souveraineté alimentaire du blé au Maroc, étant donné que le développement de variétés de céréales résistantes à la sécheresse reste un défi. Compte tenu de ses liens avec l’économie mondiale et des contraintes intérieures, une question embarrassante se pose naturellement à savoir : dans quelle mesure le Maroc possède-t-il la souveraineté du blé ? aliment de base pour la majorité de la population, quel plan

stratégique adopter et à quels instruments de développement le pays doit-il recourir pour atteindre cette souveraineté alimentaire ?

1.3 Méthodologie de recherche

Pour réaliser notre recherche, nous adaptons une méthode mixte (qualitative et quantitative) exploratoire qui repose sur l'analyse des informations que nous avons principalement collectées dans nos travaux documentaires. L'objectif principal est de générer une compréhension contextuelle et interprétative du sujet. Les données collectées chiffrées et non chiffrées, sont ensuite soumises à une évaluation critique et organisées de manière systématique. Cette démarche analytique est fondamentale pour offrir une vision exhaustive de l'état actuel des recherches et pour mettre en lumière les problématiques majeures nécessitant des investigations supplémentaires. Les conclusions de cette étude serviront à éclairer les décideurs politiques, les chercheurs et les professionnels du secteur, en fournissant des éléments essentiels pour l'élaboration de politiques agricoles efficiente au niveau de la culture céréalière et pour la mise en œuvre de stratégies adaptées. Cette approche est reconnue comme une source de données indispensable dans le cadre d'une recherche exploratoire (Molinier et al., 2002). Cette recherche documentaire offre la possibilité de collecter des informations existantes provenant de textes et documents, sans la nécessité d'une intervention directe du chercheur. Cela nous permettra ensuite de situer le problème dans le contexte marocain. Étant donné le caractère exploratoire de notre recherche et le but de ce travail, nous avons eu recours à des données chiffrées concernant la production et l'importation du blé au Maroc, ainsi que le degré de souveraineté dans ce produit. Cela a été réalisé par le biais de recherches académiques (articles, études, rapports, etc.) et des sites web des institutions publiques (Ministères, offices, etc.) entre autres. Pour entrer dans le vif du sujet, notre approche suit trois axes. Dans un premier temps, nous présentons une revue de la littérature sur la souveraineté alimentaire. Le deuxième point fera l'objet de la présentation et de l'analyse des données sur la production, la consommation et l'importation du blé au Maroc, et le troisième point abordera les perspectives pour d'atteindre de la souveraineté alimentaire du produit du blé au Maroc.

2. Cadre conceptuel et revue de la littérature

2.1 Vers une compréhension du concept de la souveraineté alimentaire

En 1996, lors du Sommet mondial de l'alimentation à Rome, La Via Campesina¹ a proposé et réclamé un nouveau paradigme agricole : la souveraineté alimentaire. Cette notion a d'abord été définie comme : « le droit de chaque pays de maintenir et de développer sa propre capacité à produire son alimentation, facteur essentiel de la sécurité alimentaire au niveau national et communautaire, tout en respectant la diversité culturelle et agricole ». C'est le droit de produire notre propre nourriture sur notre territoire » (Thivet, 2012).

En 2000, La Via Campesina a élargi le concept en redéfinissant la souveraineté alimentaire comme « le droit des peuples à définir leurs politiques agricoles et alimentaires ». En 2003 un document interne ajoute « sans dumping vis à vis des autres pays ». Pour y parvenir, la prise en compte et l'application des sept principes suivants sont des conditions essentielles. : « la nourriture comme droit humain de base, la réforme agraire, la protection des ressources naturelles, la réorganisation du commerce des produits agroalimentaires, la fin de la mondialisation de la faim, la paix sociale, et le contrôle démocratique » (Windfuhr, et al., 2005).

La nourriture comme droit humain de base : les États devraient déclarer l'accès à l'alimentation comme un droit constitutionnel et s'engager à garantir ce droit.

La réforme agraire : le « droit à la terre » Les États devraient veiller à ce que les personnes qui gèrent les terres possèdent et gèrent les terres sans discrimination.

La protection des ressources naturelles : le droit de gérer durablement les ressources naturelles et de préserver la diversité biologique de l'environnement.

La réorganisation du commerce des produits agroalimentaires : la production qui ne peut être remplacée par des importations doit être prioritaire pour la consommation intérieure et l'autosuffisance alimentaire.

La fin de la mondialisation de la faim : nécessite de réglementer et de taxer le capital spéculatif et d'élaborer des codes de conduite plus stricts pour les sociétés multinationales.

La paix sociale : la nourriture ne doit pas être utilisée comme une arme. L'expulsion des petits agriculteurs et l'urbanisation forcée sont inacceptables.

Le contrôle démocratique : accroître la participation des petits exploitants agricoles à l'élaboration des politiques agricoles à tous les niveaux. L'ONU et ses affiliés doivent œuvrer pour parvenir à un contrôle démocratique.

C'est dans l'esprit de ces sept principes que l'interprétation des définitions de la souveraineté alimentaire doit être effectuée. Les politiques néolibérales donnent la priorité au commerce

¹ La Via Campesina (« La Voie paysanne » en espagnol) est un mouvement international dont la création remonte à avril 1992. Parmi ses objectifs est la lutte contre l'organisation mondiale du commerce et contre l'emprise des multinationales de l'agroalimentaire

international plutôt qu'à l'alimentation de la population. Pour exercer la souveraineté alimentaire, la politique agricole doit soutenir une agriculture rurale durable. Cependant, il est affirmé qu'à moins que l'OMC n'intervienne dans la politique agricole, la souveraineté alimentaire ne devrait pas être assimilée à l'autosuffisance ou à la disparition du commerce alimentaire international, mais le peuple devrait passer en premier. La souveraineté alimentaire offre une vision alternative qui donne la priorité à la sécurité alimentaire et considère le commerce comme un moyen plutôt que comme une fin en soi.

2.2 Souveraineté et sécurité alimentaire : quelle distinction ?

Tout d'abord, il convient de noter qu'il existe une différence entre souveraineté alimentaire et sécurité alimentaire. Ce dernier favorise l'abondance de la nourriture, quelles que soient son origine et ses conditions de production et de vente. À cet égard, la production locale n'est pas une condition préalable à la sécurité alimentaire. Au contraire, c'est la même production locale qui définit la souveraineté alimentaire, qui n'est pas seulement un objectif national, mais prône également la valorisation des producteurs locaux, la production et la création locale, ainsi que l'amélioration du savoir-faire local.

D'après la FAO, la sécurité alimentaire est « le droit de chaque être humain d'avoir accès à une nourriture saine et nutritive conformément au droit à une nourriture adéquate et au droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim [...] La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. À cet égard, une action concertée à tous les niveaux est nécessaire

Dans l'ensemble, la souveraineté alimentaire favorise un modèle agricole où les choix locaux sont privilégiés par rapport aux intérêts internationaux, ce qui permet de répondre de manière plus efficace aux besoins et aux réalités locaux. Pourtant, La Via Campesina a jugé l'insuffisance de ce concept et propose celui de la souveraineté alimentaire, car la sécurité alimentaire peut être obtenue par l'importation, alors que la souveraineté alimentaire implique d'accorder la priorité à la production agricole locale pour nourrir la population. Contrairement à la sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire a une dimension beaucoup plus large car elle permet au pays d'avoir le droit de définir leur propre politique agricole et alimentaire, d'accorder une importance particulière aux conditions sociales et environnementales de production des aliments. Elle vise un accès plus équitable aux terres cultivables par les paysans et prône des techniques agricoles qui favorisent leur autonomie. Elle considère que les politiques

alimentaires reposant sur des importations massives portent atteinte aux capacités de la production nationale. Toutefois, selon ses promoteurs, la souveraineté alimentaire ne signifie pas le refus des échanges entre pays et régions.

Les objectifs fondamentaux de la sécurité alimentaire et de la souveraineté alimentaire peuvent se ressembler alors que les contextes et les politiques diffèrent, mais en réalité les pratiques associées sont souvent considérées comme très différentes (Windfuhr et Jonsén, 2005).

Selon la dernière édition de « L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde », le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde augmentera jusqu'à 828 millions en 2021, soit une augmentation d'environ 46 millions par rapport à 2020, soit une augmentation de 150 millions de personnes depuis la Grande Famine. L'émergence de la pandémie de Covid-19.

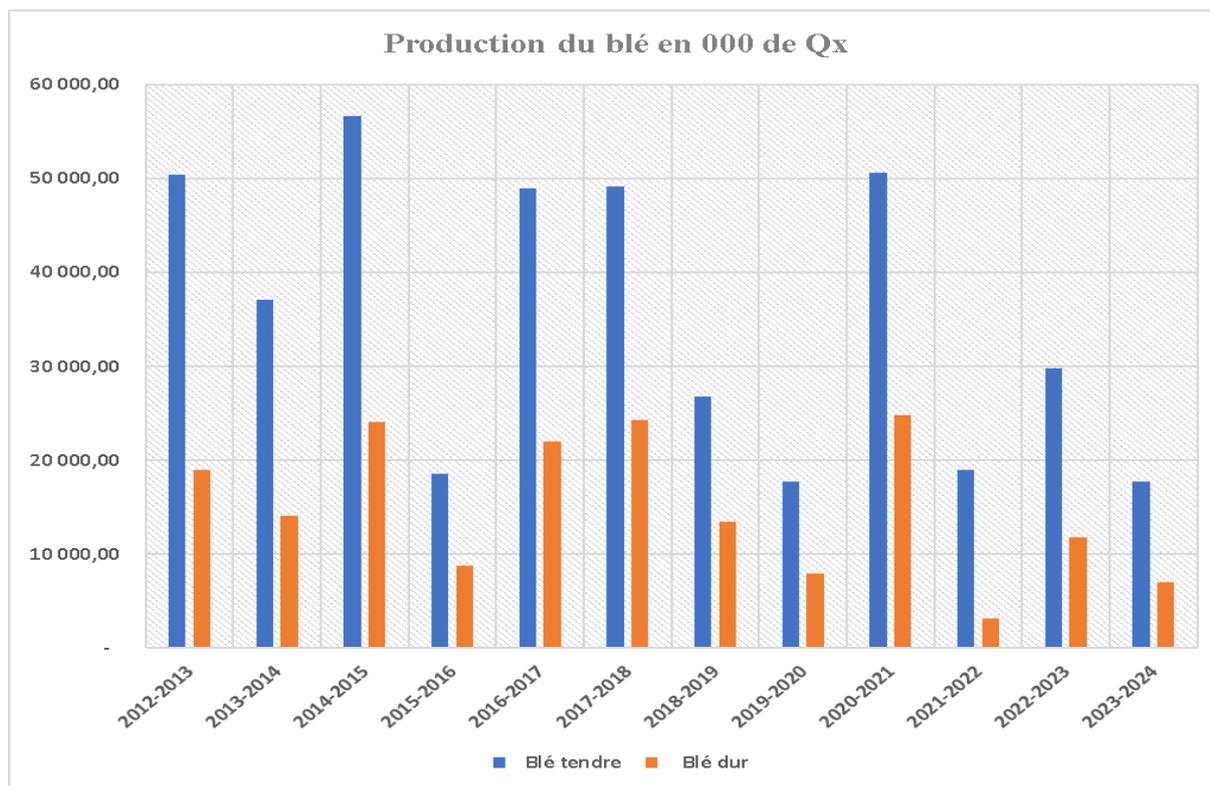
En effet, la guerre en Ukraine montre l'importance d'une planification rigoureuse pour la souveraineté alimentaire nationale, car les Marocains dépendent des étrangers pour s'approvisionner en céréales de base, en l'occurrence le blé.

3. Le Blé et la souveraineté alimentaire au Maroc

3.1 L'état des lieux

Le secteur céréalier est l'un des principaux secteurs de la production agricole au Maroc. Son poids économique est important dans l'agriculture nationale avec 71 % de la SAU (y compris les fourrages). Environ 55 % des besoins en céréales sont couverts par la production locale, En raison de l'importance des céréales dans l'alimentation animale, du fait de leur forte interdépendance avec le secteur animal (orge et sous-produits).

Figure- 1 Production du blé en milliers de Quantaux



Source : ONICL 2024

L'évolution de la production du blé au Maroc est fortement conditionnée par les changements climatiques. La campagne agricole s'inscrit par ailleurs dans une séquence climatique de Cinq années difficiles marquées par la succession des années de la sécheresse (4 sur les 5 dernières années).

La production définitive du blé (tendre et dur) au titre de la campagne agricole 2023/2024 est remarquablement chutée, d'environ 24,730 Millions de quintaux (MQx), sur un total de 31.43 MQx de céréales, répartie entre : Blé tendre (17,67 MQx) ; Blé dur (7,05 MQx) soit une baisse de 40 % par rapport à la campagne précédente. la campagne agricole de l'année 2021-2022 a enregistré une performance remarquable d'environ de 75 MQx. portant celle de 2014-2015 reste exceptionnelle de plus de 80 MQx.

De même, on a enregistré une diminution remarquable de la superficie céréalière semée par rapport à la campagne précédente. Cette baisse s'inscrit dans le cadre de l'objectif du Plan Maroc Vert (PMV) pour la réduction de la superficie des céréales à travers leur reconversion vers des cultures à haute valeur ajoutée selon le ministère de l'agriculture marocain. Le rendement du blé tendre varie selon les Zones Favorables : 60 Qx/ha et Zones Semi-arides : 42 Qx/ha. Dans ce sens, la nouvelle politique agricole du PMV, qui a été entamée à partir de 2008,

soulève bien des questions, à commencer par celle relative à la sécurité alimentaire du pays, à un moment où les tensions sur les questions alimentaires dans le monde deviennent de plus en plus aigües. » (Akesbi N, 2013).

En moyenne, la consommation annuelle individuelle des marocains de blé est 200 kg., ce qui représente trois fois plus que la moyenne mondiale. Ce produit est considéré comme la denrée de base dans le régime alimentaire. Cependant, le régime pluviométrique au Maroc est caractérisé par une forte variabilité interannuelle.

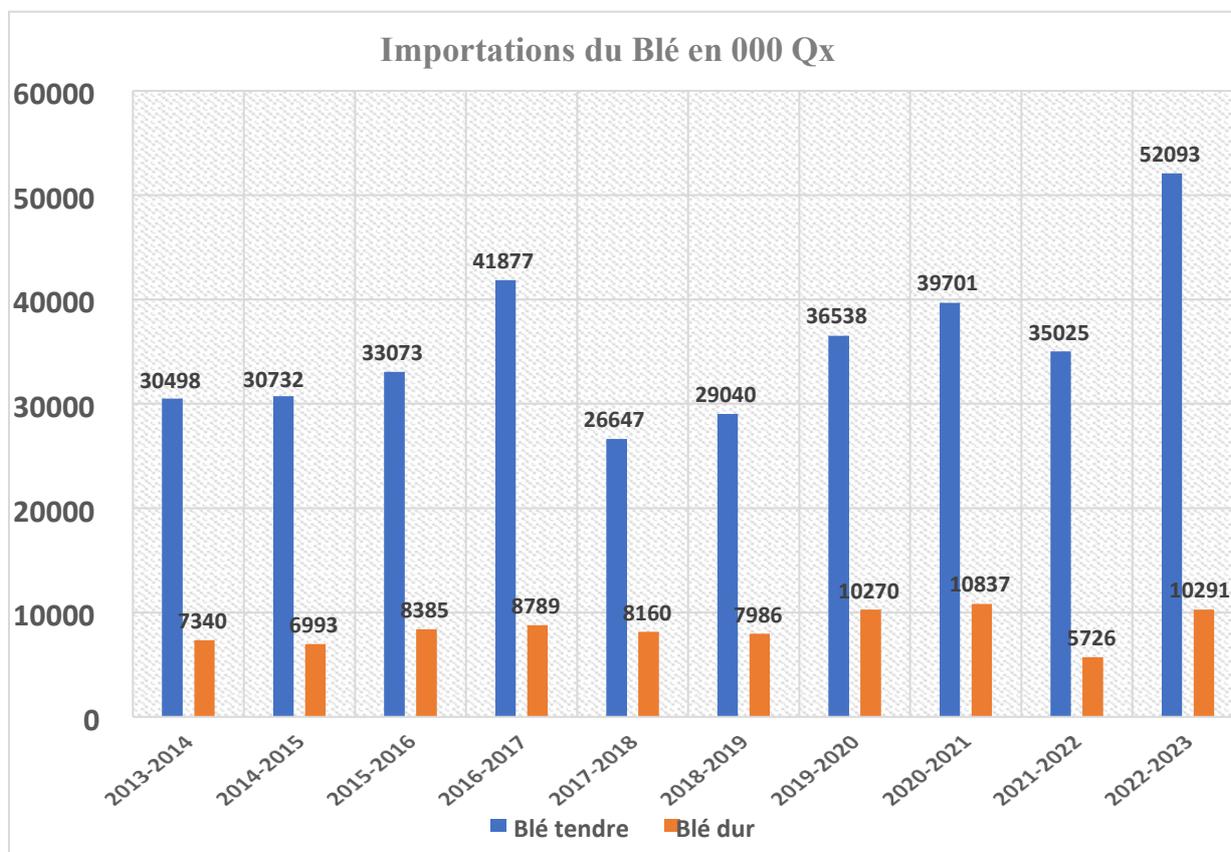
3.2 Les contraintes de la sécheresse

Même si le Maroc dispose aujourd'hui d'un patrimoine de 145 grands barrages totalisant une capacité de stockage évaluée à 18,67 milliards de m³, et de 15 barrages structurants en cours de construction avec une capacité de stockage totale de 3,4 milliards de m³, les ressources naturelles en eau au Maroc sont parmi les plus faibles au monde. Selon le ministre de l'équipement et de l'eau, le Maroc a connu, au cours (2018 à 2022), une succession d'années sèches, avec respectivement, des taux de déficit annuel estimés à 54 %, 71 %, 59 % et 85 %. Le taux de remplissage national des barrages, au 31 août 2022 ne dépassait pas 25,81 % contre 40,5 % enregistré à la même date de l'année précédente. Les eaux souterraines représentent environ 20 % du potentiel en ressources en eau du pays. La sécheresse a réduit de 67% la récolte céréalière du Maroc en 2022, à d'environ 34 MQx, dont 18,939 MQx de blé tendre, principale denrée de base du pays, contre 50,607MQx de l'année agricole précédente. Il est à signaler qu'au cours de la dernière décennie, le Maroc a importé en moyenne 30 MQx par an de blé tendre. La production céréalière diminue en raison du changement climatique. Ces conditions climatiques difficiles ont eu un impact direct sur la culture céréalière, freinant son développement et entraînant une baisse significative des rendements.

En fait, la production agricole pluviale représente 85 % de la production totale. Cela ressort clairement du dernier aperçu de la sécurité alimentaire. Les précipitations cumulées de novembre 2021 à février 2022 étaient environ la moitié de la moyenne, ce qui a entraîné des conditions de sécheresse généralisées dans tout le pays. Le Maroc dépend fortement des importations de céréales pour répondre à ses besoins de consommation.

3.3 Importations de plus en plus en hausse

Figure- 2 Importations du blé en milliers de Quantaux



Source : ONICL 2023

Le marché mondial du blé connaît des difficultés d'approvisionnement en raison de la guerre entre les principaux fournisseurs, la Russie et l'Ukraine. Des taux d'inflation élevés sans précédent depuis des années continuent d'exacerber l'insécurité alimentaire, en particulier dans les pays à faible revenu et à déficit alimentaire. La demande d'importations de céréales en 2022/2023 est estimée à 104 millions de tonnes, soit environ 35 % de plus que la demande d'importation moyenne en 2021/2022. Le blé représente approximativement 60 % des céréales importées. Au cours des quatre dernières années, les importations de blé en provenance d'Ukraine et de Russie ont représenté respectivement approximativement 20 % et 7 % des importations totales. Mais en 2022, il était quasiment nul en Ukraine, et plus en Russie. Le Canada est un fournisseur traditionnel de blé dur. Le Maroc a importé 360 000 tonnes de blé

brésilien au cours des quatre premiers mois de 2023, soit une augmentation de 632% par rapport à la même période de l'année dernière.

Les réserves typiques de blé couvrent actuellement les besoins du Maroc pendant cinq mois. Selon les données sur les changes, la facture des importations de blé tendre a doublé pour atteindre 1,6 milliard de dollars au cours des sept premiers mois de cette année par rapport à la même période de l'année dernière. En réponse à cette hausse des prix du blé, le gouvernement a doublé le budget de subventions de cette année, le portant à 32 milliards de dirhams contre 16 milliards de dirhams dans le budget précédent. Cependant, ce marché international représente malheureusement une situation défavorable, car la guerre russo-ukrainienne a rendu l'approvisionnement en blé non seulement cher, mais aussi difficile à obtenir. Le secteur agricole occupe une place clé dans l'utilisation des ressources en eau et sera donc le secteur le plus touché par la réduction attendue des précipitations, tant pour les cultures pluviales que celles irriguées. Il est également affecté par les augmentations de température attendues et les effets de l'érosion.

3.3 Les opportunités de la recherche agronomique

L'innovation figure parmi les piliers de base de la nouvelle stratégie agricole « Génération Green ». Le NMD a vivement recommandé le renforcement des compétences humaines et l'encouragement de la recherche et l'innovation aussi bien en agriculture afin de consolider les bases d'une souveraineté alimentaire du pays, dans un contexte mondial marqué par la perturbation des chaînes de valeurs agro-alimentaires.

En effet, améliorer la production céréalière nationale dans un contexte de changement climatique constitue un défi majeur pour la politique agricole nationale. Dans ce contexte, le secteur céréalière occupe une place importante dans l'économie du pays en raison de son importance socio-économique et de son rôle important dans la sécurité alimentaire. Considérant que le climat marocain présente des caractéristiques qui présentent des risques et des impacts quantitatifs et qualitatifs sur la production céréalière du pays, l'objectif principal est de développer de nouvelles technologies pour faire face au changement climatique et aux demandes de justice des consommateurs. L'objectif est d'améliorer la productivité céréalière à travers le développement variétal. Dans ce contexte, le Maroc, en collaboration avec le Centre international de recherche agricole en zones arides (ICARDA), vient de développer trois variétés prometteuses de blé dur, plus tolérantes à la sécheresse, offrant de meilleurs rendements et une valeur nutritionnelle importante. Il s'agit en l'occurrence de :

NACHIT, délivrée par l'INRA en 2017, est une variété caractérisée par des grains exceptionnellement larges, ainsi que des racines très profondes permettant de collecter de l'eau dans les parties les plus profondes du sol. Elle est très adaptée aux plateaux du Nord du Maroc et aux zones irriguées de Beni Mellal, permettant aux agriculteurs d'atteindre des rendements records dans les exploitations irriguées. - Zones BourFavorable : 59 Qx/ha - Zones Semi-arides : 41 Qx/ha

JABAL, délivrée par Benchaib Semences en 2021, est une caractérisée par sa grande taille qui assure une grande production de paille, de longs épis noirs, et un système racinaire superficiel idéal pour les sols peu profonds des montagnes de l'Atlas et des régions du Sud.

JAWAHIR, délivrée en 2022 par l'INRA, est la variété la plus performante en termes de rendement et de bonne couleur de semoule. Elle est aussi résistante à un dangereux insecte (la mouche de Hesse) et a une très bonne résistance à la sécheresse, une variété parfaitement adaptée pour la région de Settat-Safi, spécialement si cultivée via une agriculture de conservation.

Ces variétés sont actuellement inscrites au catalogue national des semences. Elles ont démontré leur efficacité du point de vue des agriculteurs et des scientifiques, du fait de leur résistance à la sécheresse et de leurs valeurs nutritionnelles. Concernant le blé tendre, la variété kharouba révèle une tolérance à la sécheresse et un potentiel de rendement de 65 Qx/ha. Dans les zones bour favorable, le niveau de rendement atteint 65 Qx/ha alors que dans les zones semi-arides, il est de 45 Qx/ha. Ce projet s'inscrit dans la vision stratégique du plan Génération Green (2020-2030) du ministère de l'Agriculture, qui vise à atteindre la souveraineté alimentaire d'ici à 2030, notamment en renforçant les semences certifiées pour fournir aux agriculteurs de meilleures variétés.

4. Perspectives d'atteindre cette souveraineté

Le PMV est le premier pilier de la lutte contre l'insécurité alimentaire au Maroc, avec un objectif spécifique d'augmenter la production nationale pour limiter la dépendance aux importations et prévenir les fluctuations des prix internationaux. Pour atteindre cet objectif, le pays a mis en œuvre diverses mesures et stratégies.

4.1 Programmes d'irrigation modernisés

La conservation de l'eau dans l'irrigation est considérée comme l'un des principaux objectifs du plan Maroc vert. L'agriculture irriguée est entrée dans une nouvelle ère depuis l'adoption du PMV pour répondre aux enjeux d'une production durable et compétitive. "L'ère de la rationalisation et de la sophistication de l'eau d'irrigation." Par conséquent, des politiques

volontaristes visant à vulgariser les techniques d'irrigation économes en eau et à valoriser l'eau agricole ont été adoptées et mises en œuvre dans le cadre de quatre programmes majeurs.²

- ✓ Programme National d'Économie d'Eau en Irrigation (PNEEI) : ce programme a été mis en œuvre en 2008 l'objectif est la modernisation des réseaux d'irrigation ce qui permet d'économiser la consommation d'eau d'irrigation de 30 % à 45 %.
- ✓ Programme d'Extension de l'Irrigation (PEI) : à l'aval des barrages : a pour périmètre d'action la création de nouveaux périmètres irrigués et le renforcement de l'irrigation des périmètres existants sur une superficie de 130 000 ha.
- ✓ Programme de réhabilitation et de sauvegarde des périmètres de Petite et Moyenne Hydraulique (PMH) : a été mis en place afin d'améliorer l'efficacité de l'infrastructure d'irrigation traditionnelle au niveau des périmètres de PMH.
- ✓ Programme de Promotion du Partenariat Public-Privé : consistant à intéresser le secteur privé à la gestion des infrastructures collectives d'irrigation à travers le développement de nouveaux
- ✓ Projets d'irrigation dans le cadre de Partenariats Public-Privé.

Il faut bien noter que la poursuite de la construction des grands barrages avec l'achèvement des travaux de construction des barrages en cours et le lancement des travaux de 20 nouveaux barrages permettent d'augmenter la capacité de stockage de l'eau pour atteindre 27,3 Milliards de m³.

4.2 Recherches scientifiques priorisées

Il a également assuré que la promotion de la recherche scientifique dans le secteur agricole contribuera à atteindre la sécurité alimentaire souhaitée, à travers la création d'une banque de semences spéciale pour le Maroc visant à réduire les importations.

Dans ce contexte, l'importance de promouvoir la recherche agricole pour continuer à découvrir de nouvelles variétés de céréales tolérantes à la sécheresse est soulignée.

En effet, les investissements prévus dans le PMV introduiront davantage de technologies dans l'agriculture marocaine et augmenteront la capacité des agriculteurs à améliorer la formation et les compétences. Le renforcement des systèmes d'innovation agricole dans la filière blé est l'un des principaux enjeux du PMV. Réunir des technologies de pointe pour la résilience et la conservation de l'eau. « Le développement et l'innovation dans le domaine agricole et agro-industriel, pour consolider les bases d'une souveraineté alimentaire du pays. » NMD p 93-94.

² FAO, Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre 1996, Rome, Italie. Disponible sur : <http://www.fao.org/DOCREP/003/W3613F/W3613F00.HTM>

Le nouveau plan Génération Green (2020-2030) est une stratégie qui vise à consolider les acquis du MPV en donnant la priorité à la qualification de l'agriculteur et à l'amélioration de son statut socio-économique. Cependant, ce plan Génération Green, malgré son ambition, comporte des inconvénients potentiels pour les petites exploitations agricoles, en particulier un accès inégal aux financements et aux technologies modernes, une dépendance continue aux chocs climatiques exacerbée par un stress hydrique croissant, ainsi que la nécessité d'une meilleure coordination entre les institutions pour assurer l'inclusion et l'efficacité des mesures.

4.3 Sources d'approvisionnement diversifiées

Le marché international du blé se caractérise par une forte volatilité des prix. Les conséquences de la guerre entre la Russie et l'Ukraine se font déjà sentir sur le marché intérieur. La diversification des sources de blé est une stratégie rationnelle qui permet au pays de se protéger contre les fluctuations des prix sur des marchés internationaux volatils. Plus précisément, le Maroc a acheté environ 20 millions de tonnes de blé conventionnel auprès de 22 pays entre 2018 et 2023. Ce qui caractérise les importations marocaines, c'est la diversité des fournisseurs. Ainsi, on y trouve l'Ukraine (25%), la Russie (11%), la France (40%) et le Canada pour la quasi-totalité de l'importation du blé dur. En 2023, quatre nouveaux pays viendront s'ajouter à la liste des fournisseurs : la Lituanie, la Pologne, le Royaume-Uni et l'Allemagne. En outre, le Maroc a annoncé son intention de constituer un stock stratégique de produits de base pour assurer sa souveraineté alimentaire, car ses stocks de blé ne dureront que deux à trois mois au maximum.

5. Conclusion

Dans cet article, nous avons cherché à dresser un panorama de la notion de souveraineté alimentaire et de ses mécanismes, afin de ne pas la confondre avec celle de la sécurité alimentaire.

Pour le Maroc, la souveraineté alimentaire revêt une importance capitale, afin d'assurer que le pays puisse répondre à ses besoins alimentaires de manière autonome et durable. Cela suppose une autonomie par rapport aux importations alimentaires et la possibilité de gérer la production locale afin de garantir la sécurité alimentaire. Dans ce cadre, une question centrale se pose toujours. Dans quelle mesure le pays a-t-il réussi à sécuriser la consommation de blé et à atteindre la souveraineté alimentaire du blé ? « Dans l'agriculture, la crise sanitaire actuelle a mis en exergue les enjeux de la souveraineté alimentaire. » NMD P.24. Aujourd'hui, le pays met en œuvre des réformes agraires concrètes et développe les capacités de production et de stockage

stratégique pour éviter les situations néfastes tout en protégeant les ressources naturelles et en réalisant le droit du peuple à une nutrition adéquate et en s'engageant à mettre en œuvre continuellement des mesures efficaces pour atteindre cet objectif. La souveraineté alimentaire est issue d'un retour aux habitudes alimentaires traditionnelles qui prennent en compte la culture de l'orge pour augmenter les rendements céréaliers et fabriquer du pain, un produit céréalier résistant au sel et à la sécheresse en plus de ses bienfaits nutritionnels et sanitaires. L'augmentation de la productivité céréalière est une condition préalable nécessaire pour garantir la souveraineté alimentaire, mais elle n'est pas suffisante. L'augmentation du budget consacré à la culture du blé doit s'accompagner d'une amélioration des revenus des agriculteurs marocains, en particulier des agriculteurs à faibles revenus. De la même manière, les investissements privés doivent être soutenus pour accroître la productivité et contribuer à la souveraineté sur ce produit agricole. Le Maroc doit investir davantage dans l'innovation et la recherche agricole, notamment dans le secteur du blé. Ces investissements sont des instruments importants pour le développement de ce secteur et le renforcement de ses capacités et de son potentiel de production. « La modernisation du secteur agricole passera enfin par la mobilisation de la technologie au service de la durabilité, par le renforcement des compétences humaines dans le secteur, et l'investissement dans la recherche et l'innovation en agriculture et agro-industrie. » NMD pp136-137. En plus, « l'accent doit aussi être davantage mis sur le renforcement de la recherche agricole » NMD P.137.

Bibliographie

- **Akesbi N** « La nouvelle stratégie agricole du Maroc annonce-t-elle l'insécurité alimentaire du pays ? » Confluences Méditerranée 2011/3 (N° 78), pages 93 à 105 Éd. L'Harmattan.
- **Chaabi C.** « Le blé face au défi de la souveraineté alimentaire »
- **C Charvet J-P** « L'alimentation dans le monde, Mieux nourrir la planète », Paris, Larousse, 2009, p. 96.
- **FAO**, « La situation des marchés des produits agricoles : flambée des prix et crise alimentaire, expériences et enseignements », Rome, 2009, p. 49, disponible sur : www.fao.org
- **FAO**, Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre 1996, Rome, Italie.

- **Jammet M-P et & Huet J.** « le défi de la souveraineté alimentaire ». Équitén°16 : Le défi de la souveraineté alimentaire N°16 Octobre 2012
- **MAPMDREF** (Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts). <https://www.agriculture.gov.ma/fr/programme/eau-et-irrigation>
- **NMD**, Rapport général Avril 2021.
- **La Via Campesina**, « Déclaration pour la souveraineté alimentaire », Rome, Sommet mondial de l'alimentation de la FAO, 1996.
- **N U, FAO, FIDA, OMS, PAM et l'UNICEF**, « L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde », rapport est publié conjointement en 2022.
- **ONICL** (2023), Office nationale interprofessionnel des céréales et des légumineuses , donnée statistique sur le blé , Août 2023.
- **PNUD**, Extrait du rapport 15 mai 2012
- **Thivet, D.** (2012). La « souveraineté alimentaire », naissance d'une cause paysanne transnationale. Terrains & travaux. Janvier, 1 2012, Vol. 2012/1, 20, pp. 69-85.
- **Windfuhr, M. et Jonsén, J.** (2005). « Food Sovereignty: Towards democracy in localized food system ». Practical Action. London : ITDG Working Papers, 2005.p.64.